

2018 DAE Budget participatif 2017 « Rénover le Pavillon Laprade »,: Subvention (317.000 euros) et convention avec la CIUP (14^e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1925, la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) est un lieu mis à la disposition des étudiant.e.s français.e.s et étranger.e.s pour résider à Paris pendant leurs études, ainsi qu'un centre culturel, un lieu d'initiatives locales et un parc, accessibles librement. La CIUP est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 6 juin 1925.

Lors du Budget Participatif 2017 de la Ville de Paris, les Parisien.ne.s ont sélectionné le projet du 14^e arrondissement « Rénover le Pavillon Laprade », prévoyant 1,3M d'euros pour transformer ce bâtiment situé dans l'Espace Ouest de la CIUP en un lieu « de partage, de solidarité et d'éco responsabilité ».

La CIUP souhaite effectuer une étude sur le Pavillon Laprade, situé dans son Espace Ouest, en vue d'une réhabilitation future. Cette étude a pour but de définir les travaux à réaliser sur le clos et le couvert du bâtiment, destiné à accueillir à terme des activités à impact social pour les étudiant.e.s et riverain.e.s, en s'inscrivant dans la revalorisation globale de son environnement

L'objectif de la CIUP, comme du projet adopté au Budget Participatif, est d'y créer un tiers-lieu ayant une identité propre, une cohérence, facteur d'attractivité à l'échelle de la Cité et du quartier, à forte vocation d'innovation sociale et d'éco-responsabilité. En effet, dans le cadre de la troisième phase majeure de développement de la CIUP, qui prévoit la construction de 1800 nouveaux logements étudiants dans les cinq prochaines années, l'Espace Ouest est amené à connaître des transformations importantes, par la requalification de son parc, de ses équipements sportifs et la réhabilitation du Pavillon Laprade. Situé à proximité de l'avenue David Weill et de l'offre de transports en commun, il a vocation à redevenir un lieu de fréquentation pour les étudiant.e.s de la CIUP, mais aussi les visiteurs.euses.

Inauguré en 1954 comme lieu de restauration collective, le Pavillon Laprade comporte un rez-de-chaussée d'une superficie de 1100 m² et un rez-de-jardin de 500m². Le bâtiment est désaffecté depuis la fin des années 1980.

Cette surface, au cœur d'un grand espace vert, parmi les plus importants situés dans la ville même, représente un potentiel pour développer un lieu de vie polyvalent, offrant des services divers tels que la restauration équitable et durable, la réparation, l'activité de recyclerie, de travail partagé, ou des services sociaux pour les étudiant.e.s.

Ce tiers-lieu aura toute sa pertinence dans le sud du 14^e arrondissement, quartier en pleine mutation, où la création du Campus ENS-PSE, la construction de nouvelles résidences universitaires du CROUS ou la requalification du stade Élisabeth créent une dynamique qui s'inscrit dans la logique de l'Arc de l'Innovation.

Enfin, la réhabilitation du Pavillon Laprade participera à l'engagement de Paris en faveur de la consommation responsable, à travers l'installation de structures répondant aux critères de l'économie sociale, solidaire, et de l'économie circulaire.

Avant les travaux de rénovation du Pavillon Laprade, une étude est nécessaire afin de s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération, et de définir les modalités d'intervention adéquates. Cette étude permettra de déterminer les facteurs juridiques, techniques, administratifs et financiers susceptibles d'avoir un impact sur l'opération, au moyen d'un relevé complet du bâtiment, d'une étude historique, des diagnostics de distribution, d'évacuation et de structure, des études techniques de Maîtrise d'œuvre, des chiffrages des concessionnaires et des diagnostics techniques et environnementaux pré et post-travaux.

Afin d'accompagner ce projet, je vous propose de m'autoriser à signer la convention jointe au présent projet de délibération et de verser à la CIUP un montant 317.000 euros d'investissement, au titre de l'exercice 2018, pour financer les études précitées.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

|
|